

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CL450

présenté par
Mme Cathala, rapporteure

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	780 000	0
Administration pénitentiaire	0	780 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	780 000	780 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli qui vise à allouer le budget nécessaire au ministère de la Justice pour financer le recrutement de 13 magistrats supplémentaires, afin de renforcer les effectifs du parquet national financier et d'atteindre 31 magistrats opérationnels.

Il ne s'agit pas ici d'atteindre la cible de 8 dossiers par magistrat, fixée dans l'étude d'impact du projet de loi à l'origine de la création du PNF en 2013. Le recrutement de 13 magistrats

supplémentaires permettrait d'abaisser le ratio à 25 dossiers par magistrat du PNF, ce qui paraît déjà une charge de travail considérable au regard de la complexité des procédures et des enjeux financiers qui y sont attachés. Cet amendement alloue donc au ministère de la Justice les crédits nécessaires à ce recrutement.

En conséquence, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 2 *Conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales* du programme 166 *Justice judiciaire* à hauteur de 780 000 euros en AE et CP et il ponctionne, à hauteur du même montant en AE et CP, l'action 1 *Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice* du programme 107 *Administration pénitentiaire*, dotée de 3,5 milliards d'euros.